



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-007

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-01-08-00002 - Arrêté n° 2026/01-10 du 8 janvier 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Puy-de-Dôme (6 pages)

Page 3

84-2026-01-08-00001 - Arrêté n° 2026/01-11 du 8 janvier 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Cantal (7 pages)

Page 9

La Préfète

Lyon, le 8 janvier 2026

ARRÊTÉ n° 2026/01-10

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-292 du 3 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim,

Vu l'arrêté DRAAF n° 2025/10-01 du 3 octobre 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL PINEL	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	14,2156	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	02/11/2025
GAEC DE SERRE	SINGLES	9,7385	SINGLES, TAUVES	07/11/2025
SABY Mathieu	SAINT-MAIGNER	127,5980	PIONSAT, SAINT-MAIGNER, SAINT-HILAIRE-DE-PIONSAT	08/11/2025
CHERRIERE Thibault – GAEC CHERRIERE	PICHERANDE	235,5337	PICHERANDE, SAINT-GENES-CHAMPESPE	11/11/2025
GAEC DE LA BEZEIX	COURPIERE	19,2155	SERMENTIZON, NERONDE-SUR-DORE	18/11/2025
GAEC DES PLEAUX	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	130,6151	SAINT-DIERY, BESSE	18/11/2025
GAEC ZABA	ORLEAT	23,96	SAINT-JEAN-D'HEURS	18/11/2025
GAEC DE MALFRIAT	BERTIGNAT	7,2329	BERTIGNAT	21/11/2025
GAEC LE DOMAINE DES TREINS	TAUVES	20,6257	TAUVES	23/11/2025
PENALVER Nadine	CHAMPEIX	0,8320	CHAMPEIX	24/11/2025
CHAUTARD Ludovic	SAINT-JUST	5,5780	BAFFIE, SAINT-JUST	24/11/2025
THEVENIN Emmanuel – GAEC DE LANTE	LAPEYROUSE	386,9963	LAPEYROUSE, LALIZOLLE (03), BEAUNE-D'ALLIER (03), CHARROUX (03), NADES (03)	25/11/2025
COUCARDON Christophe	SAINT-HILAIRE-DE-PIONSAT	18,8683	SAINT-HILAIRE	25/11/2025
PELLETIER Romain	ORCET	0,30	VIC-LE-COMTE	28/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE L'ANGELASSE	FERNOEL	149,7562	GIAT, FLAYAT (23), FERNOEL	28/11/2025
EARL DV AGRI	CHAURIAT	52,29	MENETROL, CHATEAUGAY, CEBAZAT, GERZAT	28/11/2025
GAEC DE TOURNEBIZE	GELLES	13,7718	GELLES, SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	29/11/2025
PONTHUS Franck	CREVANT-LAVEINE	2,0650	LEZOUX	29/11/2025
GAEC DUCHAINE	SAINTE-JULIEN-PUY-LAVEZE	28,7874	SAINTE-SULPICE	30/11/2025
GAEC DES MONTS D'Auvergne	HEUME-L'EGlise	38,4101	CISTERNES-LA-FORET	01/12/2025
EARL THUEL CHIARI	SAINTE-MAURICE-PRES-PIONSAT	24,8834	SAINTE-HILAIRE	05/12/2025
GREUZAT Catherine	SAINTE-JULIEN-LA-GENESTE	3,5786	SAINTE-JULIEN-LA-GENESTE	05/12/2025
MONIER Thierry	PERPEZAT	11,20	VERNEUGHEOL, SAINTE-GERMAIN-PRES-HERMENT, HERMENT	06/12/2025
BOILON Gilles	ENTRAIGUES	14,5459	SARDON, AUBIAT	06/12/2025
GAEC DES BOIS NOIRS	PALLADUC	229,6830	SAINTE-REMY-SUR-DUROLLE, THIERS, PASLIERES, PALLADUC, SAINTE-VICTOR-MONTVIANEIX	07/12/2025
FOURNIER Béatrice	GELLES	66,5926	GELLES, SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, SAINTE-PIERRE-ROCHE	08/12/2025
BOREL Thomas	CEILLOUX	73,1719	SAINTE-DIER-D'Auvergne, CEILLOUX, DOMAIZE	08/12/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC ROCHE NF	LEZOUX	8,3601	LEZOUX, SEYCHALLES	08/12/2025
CAFFERINI Lou	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	32,1825	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	11/12/2025
GAEC MAY	MONTEL-DE-GELAT	8,0653	MONTEL-DE-GELAT	12/12/2025
EARL DE LAUPHANT	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	12,4869	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	14/12/2025
GAEC CHEZ LE SANERE	BAGNOLS	133,0517	BAGNOLS, TREMOUILLE-SAINT-LOUP	17/12/2025
GAEC FARGHEN	LA CELLETTE	44,7281	LA CELLETTE, PIONSAT, SAINT-MAIGNER	20/12/2025
GRAMPEYRE Philippe	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	13,9640	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	21/12/2025
SCEA LES ETUBEIX	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	3,1896	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	21/12/2025
GAEC DE LA GRANGENEUVE	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	6,3102	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	25/12/2025
FAURE Cyril	SAINT-GENES-DU-RETZ	15,0984	SAINT-GENES-DU-RETZ	25/12/2025
BRONGNIART Lucille	BROMONT-LAMOTHE	0,3627	BROMONT-LAMOTHE	25/12/2025
CHALVIGNAC Isabelle	ORBEIL	29,1682	ORBEIL, SAINT-BABEL, BRENAT, AULHAT-FLAT, SUGERES	26/12/2025
JAFFEUX Benoît	AUBIAT	4,9312	AUBIAT	27/12/2025
COMTE Jérôme	AUGNAT	65,2030	AUGNAT, RENTIERE	27/12/2025
CHEVAUX Marjorie	AUGEROLLES	0,4080	AUGEROLLES	27/12/2025
FLEURAT Lilou	SAINT-OURS-LES-ROCHES	1,3108	SAINT-OURS-LES-ROCHES	28/12/2025
GAEC DE LA BEAUTOURNE	TAUVES	36,0530	TAUVES	28/12/2025
DE MARCHI Maxime Bernard	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	0,8927	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	28/12/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
BOYER Nicolas	VERGONGHEON (43)	5,14	MORIAT, VICHEL	29/12/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
BELLON Patrick	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	2,5740	0		03/11/2025
ROCHE Frédéric	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	49,8807	27,5857	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	12/11/2025
DECOUZE Yohan	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	78,2562	50,6705	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	12/11/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Puy-de-Dôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt par intérim
et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

La Préfète

Lyon, le 8 janvier 2026

ARRÊTÉ n° 2026/01-11

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-292 du 3 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim,

Vu l'arrêté DRAAF n° 2025/10-01 du 3 octobre 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du Cantal :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE LA VACHE ROUGE	VEZAC	13,50	YOLET, VEZAC	01/11/2025
GAEC DE VEZAC	VEZAC	8,51	VEZAC	01/11/2025
VEDRINES Christelle	RUYNES-EN-MARGERIDE	10,17	RUYNES-EN-MARGERIDE	03/11/2025
VEDRINES Christophe	RUYNES-EN-MARGERIDE	9,65	RUYNES-EN-MARGERIDE	03/11/2025
BIGAND Claudine	QUEZAC	34,21	QUEZAC, LE TRIOULOU	03/11/2025
TROULIER Emmanuel	ARPAJON-SUR-CERE	28,40	ARPAJON-SUR-CERE	04/11/2025
TROULIER Jérôme	PRUNET	28,91	PRUNET, ARPAJON-SUR-CERE	04/11/2025
DELBES Michel	TAUSSAC	1,03	CROS-DE-RONESQUE	07/11/2025
TROPENAT Catherine	VIEILLESPESSÉ	9,10	VIEILLESPESSÉ	08/11/2025
GAEC MERCIER et FILS	LE VIGÉAN	118,71	MAURIAC, DRUGEAC, LE VIGÉAN	08/11/2025
MALBO Pierre (GAEC reconnu Malbo Bastide)	SAINTE-MARIE	158,83	CEZENS, COLLANDRES, PIERREFORT, SAINTE-MARIE, DIENNE	09/11/2025
BERGERON Coralie	CHALVIGNAC	128,41	ANGLARDS-DE-SALERS, CHALVIGNAC, MAURIAC, LE VIGÉAN	11/11/2025
GAEC DE LA CROUZETTE	COLTINES	156,49	COLTINES, TANAVELLE, VILLEDIEU	11/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
TEULADE Alex (GAEC TEULADE DE BESSE)	SAINTE-MAMET-LA-SALVETAT	202,55	OMPS, SAINT-MAMET-LA-SALVETAT, BOISSET	14/11/2025
GAEC CANTAL 30	SAIGNES	10,30	SAIGNES	15/11/2025
EARL DES EGLANTIERES	SAINTE-PONCY	22,66	LA CHAPELLE-LAURENT	16/11/2025
MAGNIER Jessica	SIRAN	3,78	SIRAN	16/11/2025
RAYNAL Justine (GAEC JUGIEU RAYNAL)	JABRUN	318,90	JABRUN, ESPINASSE, NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	17/11/2025
SALSON Thibaud (GAEC DES BACHASSES)	GOURDIEGES	88,18	GOURDIEGES, NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	18/11/2025
GILIBERT Jean-Antoine (GAEC DU ROC DES MONS)	LIEUTADES	139,94	ESPINASSE, LIEUTADES	18/11/2025
GAEC DE LA PREMIERE NEIGE	VIEILLESPESE	8,35	VIEILLESPESE	21/11/2025
GAEC DES DEUX VILLAGES	VIEILLESPESE	6,25	VIEILLESPESE	21/11/2025
EARL NAVARRO	POLMINHAC	13,88	YOLET	21/11/2025
GAEC DE LA FAUNE	REZENTIERES	12,11	VIEILLESPESE	23/11/2025
CHAUVET Rémi	ANGLARDS-DE-SALERS	65,63	ANGLARDS-DE-SALERS, SAINT-BONNET-DE-SALERS	24/11/2025
MOLENAT Julien	PUYCAPEL	34,97	CASSANIOUZE, PUYCAPEL	24/11/2025
EARL BARDY NICOLAS	LACAPELLE-VIESCAMP	2,50	SAINTE-PAUL-DES-LANDES	24/11/2025
EARL VALARCHER	MARCHASTEL	38,26	MARCHASTEL	24/11/2025
MALVEZIN Jean-Claude	JUNHAC	8,34	JUNHAC	25/11/2025
FRUITIERE Bruno	DRUGEAC	29,25	DRUGEAC	28/11/2025
RICHARD Thomas	MONTVERT	56,58	MONTVERT, ROUFFIAC	28/11/2025
BERTHON Jérôme	BONNAC	50,93	BONNAC	01/12/2025
GAEC DE BELINAY	PAULHAC	29,95	PAULHAC	01/12/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC LEFAURE	SAINTE-ANASTASIE	8,66	SAINTE-ANASTASIE	04/12/2025
GAEC BRIAL FRERES	SAINT-SANTIN-CANTALES	4,59	SAINT-SANTIN-CANTALES	06/12/2025
GAEC DE SAUSSAC	RIOM-ES-MONTAGNES	166,23	COLLANDRES, RIOM-ES-MONTAGNES	07/12/2025
DAYRAL Pauline (GAEC DAYRAL-CHANCEL)	PLEAUX	241,62	SAINT-PAUL-DE-SALERS, PLEAUX	07/12/2025
GAEC DU PLATEAU BLANC	VIEILLESPESE	41,25	VIEILLESPESE	07/12/2025
GAEC LES AUBRACS DES FLEURS BLANCHES	ANGLARDS-DE-SALERS	22,63	ANGLARDS-DE-SALERS	08/12/2025
CHARMES Daniel	MARCOLES	29,14	SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	11/12/2025
MILY Jöel	ARNAC	67,40	ARNAC	11/12/2025
GAEC DES TOURS	LE FEL	70,29	SAINT-JACQUES-DES-BLATS	12/12/2025
EARL PORCYTRAC	NAUCELLES	13,14	YTRAC, NAUCELLES	12/12/2025
ARMAND Guillaume	VEDRINES-SAINT-LOUP	59,95	VEDRINES-SAINT-LOUP, SOULAGES	14/12/2025
GAEC ELEVAGE MERLE	CHALINARGUES	12,19	ALLANCHE	18/12/2025
CANCHES Remy	LA SEGALASSIERE	25,14	LA SEGALASSIERE	19/12/2025
ALBESSARD Stéphane	CHAMPAGNAC	4,28	CHAMPAGNAC	21/12/2025
MARCOMBE Romain	SEGUR-LES-VILLAS	27,77	SEGUR-LES-VILLAS	22/12/2025
GAEC MAJOLI	LA MONSELIE	27,22	VEBRET	23/12/2025
SEVERAC Pierre	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	31,29	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	25/12/2025
PAPON Armand	CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL	107,88	CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL, EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES, BORT-LES-ORGUES	25/12/2025
BIOULAC Pierre-Baptiste	ANGLARDS-DE-SALERS	94,36	ANGLARDS-DE-SALERS	26/12/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MAURET Marie (GAEC DU PORCHE)	LA CHAPELLE-D'ALAGNON	120,38	CELLES, LA CHAPELLE-D'ALAGNON, CHAVAGNAC, VIRARGUES	26/12/2025
GAEC DE DROM	SAINTE-EULALIE	4,99	PLEAUX	26/12/2025
GENTY Anthony	SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT	93,95	SAINT-CHAMANT, SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT	26/12/2025
GAEC VARENNE	VIEILLESPESE	55,79	VIEILLESPESE	27/12/2025
GAEC DU JOANNY	MEALLET	1,37	MEALLET	27/12/2025
GAEC PASCAL MALLET	VILLEDIEU	19,72	VILLEDIEU	28/12/2025
EARL DES LAURIERS	VILLEDIEU	3,33	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	28/12/2025
REFOUVELET Anthony	LUGARDE	8,40	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	28/12/2025
DEFLISQUE Emilie	MEALLET	26,00	MOUSSAGES	28/12/2025
BASTIDE Julie	CROS-DE-RONESQUE	26,87	BASSIGNAC	29/12/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SCEA POUGNET	DIENNE	10,35	DIENNE	06/11/2025
GAEC RAYNAL Philippe et Florence	ANTERRIEUX	35,29	ANTERRIEUX	17/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GIRBAL Sylvain	LABESSERETTE	58,13	LABESSERETTE	18/11/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
VERDIER Loïc	MAURS	58,17	57,33	MAURS	05/12/2025
GAEC BONNET A RECOULES	JOURSAC	17,42	2,61	NEUSSARGUES-MOISSAC	05/12/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Cantal** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt par intérim
et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU